

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 23 septembre 2009

L'an deux mil neuf et le mercredi vingt trois septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER :

Maire

Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHÉ, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Yannick EON, Gérard LEVY, Alain KRUMENACKER, Pascale RIEDINGER, Christine HEITZMANN, Pascal DIEMER.

Absent excusé : José EXTREMERA.

Absent non excusé : Jean-Luc BURCKEL.

Objet de la délibération

REPAS POUR LES PERSONNES DU 3^{ème} AGE :

Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge les frais de repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus, qui se déroulera dans la salle socioculturelle, le dimanche 18 Octobre 2009.

/

Objet de la délibération

RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT :

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du dernier rapport annuel sur l'eau et l'assainissement relatant les prix, les quantités et les qualités de ces services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce rapport et autorise le Maire à le signer.

/

Objet de la délibération

SAINT NICOLAS DANS LES ECOLES :

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2009/2010, l'achat de sachets friandises pour les enfants des écoles maternelles et primaires, à l'occasion de la fête de la Saint-Nicolas.

Le Conseil Municipal maintient le prix du sachet à approximativement 6,00 € T.T.C.

/

Objet de la délibération

ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

En juin 2009, la commune a versé un don de 100,00 € au profit de l'AMAS pour contribuer au financement des diverses actions de santé publique tel que le dépistage de divers cancers. Or, aucune nouvelle action n'ayant été programmée par l'AMAS cette année ; ce versement a été effectué à tort.

Aussi, le Conseil Municipal :

- Accepte le chèque de remboursement du « Pays de SARREBOURG » d'un montant de 100,00 € TTC.
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires en vue de cet encaissement.

/

Objet de la délibération

HEURES COMPLEMENTAIRES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE :

Le Conseil Municipal accepte de payer à Madame KLEIN Sonia : secrétaire de mairie, les heures complémentaires qui ont été effectuées depuis le début de l'année.

Objet de la délibération

SUPPRESSION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE DE 19,45 H. :

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu du nombre croissant de la population locale et du surcroît des tâches administratives, il convient de modifier le temps de travail de la secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste de secrétaire de mairie, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 19 heures 45.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
 - de modifier ainsi le tableau des emplois,
- ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

/

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE DE 22,30 H.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la suppression du poste de secrétaire de mairie de 19,45 H. hebdomadaire il convient de recréer un poste de secrétaire de mairie de 22,30 H.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps partiel soit 22,30 H. /35 H. par semaine à compter du 1^{er} octobre 2009.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de secrétaire de mairie, indice majoré 503, indice bonifié 518.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Objet de la délibération

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA VERIFICATION DES CHAUDIERES :

Le Conseil Municipal :

- décide de reconduire un contrat de maintenance pour une vérification annuelle des installations de chauffage des bâtiments communaux avec les Etablissements LAMBOUR de DANNELEBOURG ; pour la période du 15 septembre 2010 au 14 septembre 2015.
- autorise le Maire à signer les contrats à intervenir, ainsi que les pièces en résultant.

DCM MODIFICATIVE N° 05/2009 : ILLUMINATION DE NOEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les virements de crédits suivants :

Comptabilité M14 en section d'investissement :

Compte 2188 programme 148 «Illuminations de Noël» : + 1 200,00 €
Compte 2315 programme 133 «Réseaux secs rue de la Paix» : - 1 200,00 €

- donne tous pouvoirs au maire à signer les pièces à intervenir.

/

Divers et communications :

- PACTE 57 : A compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2011, la municipalité sera subventionnée pour ses projets d'investissements par le PACTE 57 avec une dotation globale garantie de 51 845 € pour les deux années. Les projets éventuels choisis dans ce cadres sont : Ecole (RPI concentré) ou travaux de ravalement à l'école primaire ; agrandissement de la salle socio culturelle ; voirie rue de la Paix avec aménagement d'une place ; isolation extérieur de l'ancien presbytère ; restauration de l'ancien cimetière
- Etude diagnostic du réseau d'eau potable : Cette étude sera réalisée pour permettre l'adhésion de la commune au syndicat des eaux de Wintersbourg. Coût de l'étude : environ 13 000 € HT subventionnée jusqu'à 70 % par l'agence Rhin Meuse.
- Abri bus : l'emplacement du deuxième abri bus pourrait se faire à proximité de la grotte. A voir avec le Conseil de Fabrique.
- Brioche de l'amitié : Elles seront vendues le samedi 10 octobre par l'association « Les coucous ».
- Bulletin municipal : Le Maire sollicite des suggestions aux membres présents pour l'édition du prochain bulletin.
- Dégâts des sangliers : Le Maire fait part du compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le samedi 5 septembre 2009 en mairie.
- Travaux en cours : le Maire informe des travaux en cours (salle socioculturelle, city stade, pavillons à la mairie, équipement de la salle médiathèque, illuminations de Noël, emplacement plaques de rues, étude pour l'acquisition d'une débroussailleuse).
- Acquisition équipement extérieur : En plus des 35 % de la Dotation Globale d'Équipement, le Sénateur nous verse une subvention de 50 % sur ce projet.
- Subvention pour l'association « La Ribambelle » : Mme. Christine Bouché est chargée de vérifier si des enfants du village y sont adhérents.
- Regroupement des boîtes aux lettres : A l'heure actuelle le projet est financé par la Poste. A voir si cela peut être intéressant pour la commune ou non !!!!!
- Grippe A : Les écoles ont été dotées de poubelles à couvercles, distributeurs d'essuies mains, bobine papier, pouss-pouss etc... afin de lutter contre ce fléau !!!!
- Autorisations exceptionnelles d'absences du personnel communal : Les autorisations d'absences exceptionnelles ont été définies par arrêté en novembre 2002. Il convient donc de revoir et réajuster ces absences. Mme. Jocelyne KAHL et Christine BOUCHE sont chargées de ce dossier.
- Météo France : Un emplacement pour une station météo est à l'étude à l'emplacement de l'ancien château d'eau.